

## ***NOUVELLE STRATÉGIE DE JUSTICE CANADA***

**Appui à la justice dans les deux langues officielles** – Le ministère de la Justice du Canada a adopté une nouvelle stratégie intitulée *Stratégie 2013-2018 : Offrir aux Canadiens des services en français et en anglais dans le domaine de la justice*. Celle-ci est fondée sur deux piliers distincts, soit **l'information** par la mise en place de services directs à la population et **la formation** des intervenants visant à fournir un service dans les deux langues officielles dans le domaine de la justice.

Cette nouvelle stratégie représente un changement important pour les associations de juristes d'expression française au Canada (AJEFs). Rappelons que le financement de base de l'AJEFNB découle principalement de fonds de Justice Canada depuis déjà plusieurs années. La nouvelle stratégie implique que le financement de base pour toutes les AJEFs, tel que nous l'avons connu jusqu'à 2013, est maintenant terminé. Pour les années à venir, Justice Canada va plutôt favoriser le financement de projets.

Pour ce qui est du présent exercice (2013-2014), les AJEFs ont accès à un fonds transitoire de Justice Canada pour financer leur fonctionnement de base, à condition qu'un Plan d'affaires soit élaboré pendant l'exercice. Le Plan d'affaires doit présenter les projets que nous prévoyons réaliser au cours des 5 prochaines années et doit être déposé auprès de Justice Canada au plus tard le 31 octobre 2013. La mise en œuvre du Plan doit être effectuée à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014 ou dès son approbation par Justice Canada. Pour bénéficier de financement de Justice Canada, les projets identifiés dans le Plan d'affaires doivent s'insérer à l'intérieur des priorités fixées par Justice Canada dans le cadre de sa nouvelle orientation.

Les AJEFs ont donc retenu les services de consultants experts pour les appuyer dans l'élaboration de leurs plans d'affaires respectifs. L'AJEFNB se prête à l'exercice tout en demeurant vigilante face au respect de sa mission et de ses objectifs en matière de droits linguistiques et d'accès à la justice.

### ***LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES***

Le Comité spécial de révision de la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick rendait son rapport public à la suite de la révision de la loi, ce qui comprenait une période de consultation sur invitation. Rappelons que l'AJEFNB avait participé au processus en déposant un mémoire et en comparaisant devant le comité. Le rapport du Comité comporte différentes recommandations qui touchent à quatorze secteurs et certaines de ces recommandations sont accueillies favorablement. Toutefois, nombreuses sont les recommandations qui semblent refléter une incompréhension à l'égard de l'obligation constitutionnelle du gouvernement d'appliquer le concept de l'égalité réelle. De concert avec l'Observatoire international des droits linguistiques et la SANB, l'AJEFNB a publié une lettre dans laquelle elle a fait connaître sa position. L'AJEFNB a eu la chance de bénéficier de l'analyse de l'expert Maître Michel Doucet pour prendre position. La lettre est accessible sur notre site Web.

### ***ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET FORMATIONS***

L'Assemblée générale annuelle de 2013 aura lieu le samedi 16 novembre prochain, à la Faculté de droit de l'Université de

Moncton. Deux formations seront offertes dans le cadre de nos assises. Plus de détails à venir...

## **RÈGLES DE PROCÉDURE DU N.-B. ANNOTÉES – ÉDITION 2013**

**Avis aux intéressés** – Cette nouvelle édition, très attendue de ses usagers, sera bientôt disponible pour distribution. À noter que les *Règles de procédure* sont à jour au 31 mars 2013 et que les annotations couvrent jusqu'au volume 361 des *Recueils du Nouveau-Brunswick*. Comme pour les éditions antérieures, ce livre de référence comprend également une table de jurisprudence complète. Demeurez à l'écoute – des annonces seront bientôt diffusées !

## **UN MEMBRE EST NOMMÉ À LA MAGISTRATURE**

C'est en février dernier que l'avocat Marco Cloutier fut nommé juge à la Cour provinciale du Nouveau-Brunswick, à Saint-Jean. Diplômé de la Faculté de droit de l'Université de Moncton, il pratiquait le droit depuis 1988, surtout dans les domaines du litige et du droit des assurances. Sincères félicitations !

## **SÉANCES D'INFORMATION JURIDIQUE PROJET RÉUSSI !**

Nous vous rappelons que des séances d'information juridique ont été offertes dans plusieurs polyvalentes de la province au cours de l'automne et du printemps derniers. Ce projet a rejoint au-delà de 500 étudiants francophones de niveau secondaire. Le projet visait principalement à permettre aux jeunes d'acquérir de nouvelles connaissances, pour ainsi favoriser une prise de conscience du droit dans une perspective générale. La plupart des séances étaient suivies d'une période de questions. L'enthousiasme et l'intérêt des participants étaient remarquables et plusieurs enseignants ont signalé leur intérêt à vouloir répéter l'expérience. Nous tenons à remercier nos partenaires pour ce projet, soit le ministère de la Justice du Canada pour son soutien financier et le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick pour son soutien moral.

## **NOUVEAU GUIDE JURIDIQUE MAINTENANT DISPONIBLE**

Cette nouvelle édition, bilingue, se veut un ouvrage de vulgarisation et d'information visant les questions les plus communes qui touchent la population du Nouveau-Brunswick. Ce projet répond à plusieurs objectifs, notamment de fournir aux citoyens du Nouveau-Brunswick un ouvrage de vulgarisation juridique et de présenter de l'information aux citoyens de langue officielle vivant en

situation minoritaire au sujet de leurs droits linguistiques et de l'accès à la justice dans la langue officielle de leur choix. Nous tenons à remercier Justice Canada, partenaire financier pendant la durée du projet. Le Guide est offert gratuitement et sera diffusé jusqu'à l'épuisement des stocks.

## **PROFIL D'UN MEMBRE**

**Mélanie McGRATH** – Admise au Barreau du Nouveau-Brunswick en 2007, Mélanie McGrath pratique le droit à Bouctouche, au Nouveau-Brunswick. Elle est associée au cabinet juridique Bell McGrath et, bien que sa pratique touche à plusieurs domaines, elle se spécialise surtout dans le litige civil, le droit de la famille, le droit des successions et le droit immobilier.

Non seulement cette avocate est-elle bien connue de l'AJEFNB, pour avoir siégé à son Conseil d'administration de 2009 à 2011 en tant que représentante de la région Miramichi-Kent, mais elle est également très bien connue du monde associatif acadien, pour son engagement dans le mouvement des Jeux de l'Acadie depuis 1999. D'ailleurs, elle y occupe la présidence depuis 2011. Femme engagée dans le développement de sa communauté, elle est actuellement secrétaire-trésorière de la Chambre de commerce de Bouctouche. Mentionnons que depuis 2012, elle est instructrice du cours de droit immobilier du Barreau du N.-B.

Diplômée de l'Université de Moncton (baccalauréat en psychologie en 2003 et baccalauréat en droit en 2006), au cours de ses études en droit, Mélanie McGrath s'est méritée le prix du meilleur plaideur lors du tribunal-école Pierre-Amand-Landry. Pendant ses temps libres, Mélanie McGrath aime bien passer de bons moments en famille avec son mari et ses trois jeunes enfants.

---

**Le Bref** est publié par l'**Association des juristes  
d'expression française du Nouveau-  
Brunswick.**

<i>Présidente</i>	Julie Emond-McCarthy
<i>Adresse</i>	18, av. Antonine-Maillet Pav. Adrien-J.-Cormier Université de Moncton Moncton NB E1A 3E9
<i>Téléphone</i>	(506) 853-4151
<i>Télocopieur</i>	(506) 853-4152
<i>Courriel</i>	association@ajefnb.nb.ca
<i>Site Web</i>	<a href="http://www.ajefnb.nb.ca">www.ajefnb.nb.ca</a>

L'AJEFNB est fière de pouvoir compter sur l'appui de ses 240 membres.

---